



Le conseil municipal de la Ville de Farnham siège en séance ordinaire ce 7 décembre 2020 à 19 h exceptionnellement par visioconférence.

Sont présents à cette séance ordinaire M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Assistent également à la séance, par visioconférence, M. Yves Deslongchamps, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

2020-668 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

62. Travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement - Réception finale.

Procès-verbaux

2020-669 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2020

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2020 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 2 novembre 2020.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2020-670 Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2021 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2021*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2021* afin de statuer sur les taux pour l'année 2021.

2020-671 Dépôt du projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2021

Document : *Projet de Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2021*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2021*.



2020-672 **Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, non daté.*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée* afin de statuer que les frais ne seront pas inscrits sur le compte de taxes mais réclamés par factures diverses.

2020-673 **Dépôt du projet de Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée**

Document : *Projet de Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, non daté.*

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Farnham de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée.*

2020-674 **Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation, non daté.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation* afin de d'ajouter que les rues Ratté et Gauthier seront à 30 km/h.

2020-675 **Dépôt du projet de Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation**

Document : *Projet de Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation, non daté.*

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement relatif à la vitesse sur certaines voies de circulation.*

2020-676 **Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021 - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021, non daté.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021* afin d'établir les critères de ce programme.

2020-677 **Dépôt du projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021**

Document : *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021, non daté.*



M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2021*.

2020-678 Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410 - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410* afin de faire passer le délai de quarantaine et de garde de dix à quinze jours.

2020-679 Dépôt du projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410

Document : *Projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410*, non daté.

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410*.

2020-680 Adoption du Règlement 458-50 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)

Document : *Règlement 458-50 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-50 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone I3-009)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-681 Adoption du Règlement 458-51 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-118)

Document : *Règlement 458-51 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-118)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 octobre 2020;



CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-51 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone H4-118)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-682

Adoption du Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement

Document : *Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 600 constituant un Comité consultatif en environnement* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-683

Adoption du Règlement 601 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021

Document : *Règlement 601 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 601 décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2020-684

Adoption du Règlement 602 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau

Document : *Règlement 602 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 602 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation et la renaturalisation des rives de cours d'eau* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-685

Adoption du Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021

Document : *Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 603 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2021* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2020-686

Adoption du Règlement 604 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Document : *Règlement 604 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé le 2 novembre 2020;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 604 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2020-687

Journée du 24 décembre 2020 - Lettre d'entente avec les employés cadres

CONSIDÉRANT que le 24 décembre 2020 est un jeudi;

CONSIDÉRANT que le 25 décembre est une journée fériée prévue à l'entente de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de l'année 2020 (Pandémie);

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le 24 décembre 2020, l'hôtel de ville et la Bibliothèque municipale Louise-Hall seront fermés au public.

QUE les employés cadres désirant travailler lors de cette journée, n'auront qu'à travailler 50 % du quart de travail prévu.

QUE l'autre 50 % du quart de travail sera assumé par l'employeur.

QUE les employés cadres choisissant de ne pas travailler lors de cette journée, devront prendre 50 % du quart de travail prévu dans une banque de temps, l'autre 50 % sera assumé par l'employeur.

QUE, sur approbation de la direction générale, les employés cadres pourront modifier leur horaire de travail, afin de travailler leur 50 % ou prendre ce temps en banque.

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-688

Journée du 24 décembre 2020 - Lettre d'entente avec les employés cols blancs

CONSIDÉRANT que le 24 décembre 2020 est un jeudi;

CONSIDÉRANT que le 25 décembre est une journée fériée prévue à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de l'année 2020 (Pandémie);

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le 24 décembre 2020, l'hôtel de ville et la Bibliothèque municipale Louise-Hall seront fermés au public.

QUE les employés cols blancs désirant travailler lors de cette journée, n'auront qu'à travailler 50 % du quart de travail prévu.

QUE l'autre 50 % du quart de travail sera assumé par l'employeur.

QUE les employés cols blancs choisissant de ne pas travailler lors de cette journée, devront prendre 50 % du quart de travail prévu dans une banque de temps, l'autre 50 % sera assumé par l'employeur.



QUE, sur approbation de la direction du Service, les employés cols blancs pourront modifier leur horaire de travail, afin de travailler leur 50 % ou prendre ce temps en banque.

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-689

Jours d'absence - Lettre d'entente avec les employés cols blancs

CONSIDÉRANT que l'article 22 de la convention collective en vigueur concernant le paiement des jours d'absence à la fin de l'année manque de précision au troisième paragraphe;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le troisième paragraphe de l'article 22 de la convention collective des employés cols blancs soit remplacé par le suivant :

"Il est accordé au salarié un crédit de douze jours non cumulatifs d'année en année à la dernière période de paie de l'année de chaque année. Advenant le départ du salarié en cours d'année, celui-ci se voit rembourser, au taux de salaire en vigueur, les jours d'absence non utilisés au prorata du nombre de jours travaillés."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-690

Semaine de travail - Lettre d'entente avec les employés cols blancs

CONSIDÉRANT que l'article 16.01.03 de la convention collective en vigueur concernant le temps supplémentaire et la modulation des horaires de travail est imprécis;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'article 16.01.03 de la convention collective des employés cols blancs soit remplacé par le suivant :

"La semaine normale de travail pour les postes de coordonnateurs du Service des loisirs, culture et tourisme ainsi que l'inspecteur senior sera variable sur une base de trente-cinq heures par semaine incluant les soirs et les fins de semaine."

Après discussion avec le supérieur immédiat, s'il n'est pas possible de moduler l'horaire de travail de trente-cinq heures, le temps excédentaire à trente-cinq heures durant une même semaine, sera automatiquement comptabilisé à temps et demi. L'employé aura le choix d'accumuler son temps ou de se le faire payer. Le temps accumulé ne pourra excéder une banque de trente-cinq heures pendant l'année. Une fois ce maximum de trente-cinq heures atteint, l'employé sera automatiquement payé en salaire. La banque d'un maximum de trente-cinq heures annuellement devra être utilisée au plus tard à la dernière période de paie de l'année. À défaut de quoi, ces heures seront automatiquement payées."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-691

Journée du 23 décembre 2020 - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que le 23 décembre 2020 est un mercredi;

CONSIDÉRANT que le 24 décembre est une journée fériée prévue à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de l'année 2020 (Pandémie);

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le 23 décembre 2020, les employés cols bleus travailleront 50 % de leur quart de travail.

QUE le 50 % restant de leur quart de travail sera payé comme à l'habitude, mais non travaillé.

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-692

Temps supplémentaire - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que l'article 17.06 de la convention collective des employés cols bleus traite du temps accumulé dans un même vingt-quatre heures;

CONSIDÉRANT qu'une précision est jugée nécessaire afin de clarifier la reprise de temps accumulé lors de circonstances exceptionnelles et/ou hors de tout contrôle;

CONSIDÉRANT que des événements peuvent se produire de façon imprévu et/ou hors de tout contrôle comme une tempête de neige, un bris d'aqueduc, etc.;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le texte suivant soit ajouté à l'article 17.06 de la convention collective des employés cols bleus :

"Le temps supplémentaire accumulé à la suite d'un événement imprévu et/ou hors de tout contrôle, pourra être repris dans la même semaine ouvrable, lorsque possible, après approbation du supérieur immédiat."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-693

Promotion et mutation - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que l'article 11 de la convention collective des employés cols bleus ne traite pas clairement de la situation de "classement d'échelon" lors d'une promotion ou mutation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'ajouter le texte suivant à l'article 11 de la convention collective des employés cols bleus :

- "Lors d'une promotion à un poste supérieur, l'employé conserve le même échelon qu'à son poste antérieur.
- Lors d'une mutation à un autre poste, si l'employé est affecté à un poste dont le taux horaire est supérieur, il conserve le même échelon de cette nouvelle échelle.
- Lors d'une mutation à un autre poste, si l'employé est affecté à un poste dont le taux horaire est inférieur, il ne subit aucune perte de salaire, ni de perte d'aucun droit."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-694

Assurance invalidité longue durée - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que l'article 23.02 b) fait mention de chiffres nominaux précis et ne reflète pas la réalité, car ces chiffres peuvent être appelés à changer sans préavis et sous réserve de ce qui est négocié au contrat d'assurance entre l'assureur et la Ville de Farnham;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le tableau de l'article 23.02 b) de la convention collective des employés cols bleus soit remplacé par le suivant :

"COUVERTURE

Prestations : Selon le pourcentage négocié et entendu au contrat d'assurances entre la compagnie d'assurance et la Ville.

Imposition des prestations : Selon les termes négociés et entendus au contrat d'assurances entre la compagnie d'assurance et la Ville.

Maximum : Selon le montant négocié et entendu au contrat d'assurances entre la compagnie d'assurance et la Ville."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-695

Travail supplémentaire - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que l'article 17.07 b) 5) de la convention collective des employés cols bleus fait mention de périodes et de dates précises et ne reflète pas la réalité;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'article 17.07 b) 5) de la convention collective des employés cols bleus soit remplacé par le suivant :

"La période de référence pour le calcul du cumul d'heures est de la première période de paie à la dernière période de paie de l'année, soit la période 01 à la période 52 ou 53, selon l'année. Les heures cumulées et non prises au 31 décembre sont reportées l'année suivante. Toutes heures reportées seront soustraites du nombre d'heures pouvant être accumulé."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-696

Protection soins dentaires - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que le groupe des employés cols bleus a voté en faveur d'ajouter une protection soins dentaires à la couverture actuelle;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'ajouter la protection soins dentaires aux protections offertes aux employés cols bleus, à la condition que les primes de celle-ci soient payées en totalité par les employés cols bleus.

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-697

Jours d'absence - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT que l'article 22.02 f) de la convention collective des employés cols bleus, concernant le paiement des jours d'absence à la fin de l'année, manque de précision au troisième paragraphe;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le texte de l'article 22.02 f) de la convention collective des employés cols bleus soit remplacé par le suivant :



"À la première période de paie de janvier, celui-ci se voit rembourser, au taux de salaire en vigueur de l'année précédente, les jours d'absence non utilisés de l'année précédente."

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-698 Poste de magasinier et chef d'équipe à la mécanique au Service des travaux publics - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la création du poste de magasinier et chef d'équipe à la mécanique au Service des travaux publics au 1^{er} janvier 2020.

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-699 Opérateurs au Service des travaux publics - Lettre d'entente avec les employés cols bleus

CONSIDÉRANT la volonté des parties de modifier la dénomination de certains postes;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la fonction "Opérateur" devient "Opérateur 1", rétroactivement au 5 mars 2019.

QUE la fonction "Opérateur 2", créée le 5 mars 2019 soit plutôt désignée "salaire Opérateur 2".

QUE l'échelle salariale "Opérateur 2" soit approuvée.

QUE la lettre d'entente numéro 5 des employés cols bleus soit modifiée en ce sens.

QUE la signature de la lettre d'entente à cet effet soit ratifiée.

2020-700 Fin de la période de probation de M. Matthieu Choinière, journalier au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que M. Matthieu Choinière a été embauché à titre de journalier au Service des travaux publics le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que M. Choinière était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera dans quelques jours;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2019-638 soit modifiée afin de préciser que M. Matthieu Choinière a été embauché à titre d'Opérateur 1 et non journalier.

QUE l'embauche de M. Matthieu Choinière à titre d'Opérateur 1 au Service des travaux publics, soit confirmée, rétroactivement au 10 décembre 2019.

2020-701 Démission de M. Keven Gemme, inspecteur des bâtiments

Document : Lettre de M. Keven Gemme datée du 23 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Keven Gemme effective le 11 décembre 2020.

QUE des remerciements soient transmis à M. Gemme pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2020-702 Embauche d'une coordonnatrice à la vie communautaire

CONSIDÉRANT la création de ce nouveau poste à compter de janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Julia Girard-Desbiens à titre de coordonnatrice à la vie communautaire à compter du 4 janvier 2021.

QUE si M^{me} Girard-Desbiens termine avec succès sa période de probation, sa date d'embauche reconnue sera le 24 février 2020, date de son premier jour travaillé pour la Ville de Farnham.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-703 Embauche d'une commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Martine Boulerice à titre de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall à compter du 8 décembre 2020.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

2020-704 Embauche de brigadières scolaires remplaçantes

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche, à compter du 24 novembre 2020, de M^{mes} Marie-Philippe Massé et Carole Chaput, à titre de brigadières scolaires remplaçantes, selon l'échelle salariale en vigueur.

2020-705 Échelle salariale des brigadiers scolaires

Document : Dossier de la conseillère aux communications daté du 18 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'échelle salariale des brigadiers scolaires comme suit :

Échelon	Taux horaire			
	Base	2021	2022	2023
	2020		2,6 %	2,6 %
1	17,46 \$	19,50 \$	20,01 \$	20,53 \$
2	17,71 \$	20,00 \$	20,52 \$	21,05 \$
3	17,71 \$	20,50 \$	21,03 \$	21,58 \$

QUE la résolution 2016-090 soit abrogée à toutes fins que de droit.



2020-706

Centre de réussite éducative pour enfants La-Le-Li - Pacte Brome-Missisquoi

Document : Lettre de M^{mes} Mireille Belleau, France Gagné et Marie-Pier Rouleau reçue le 24 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer, sans contribution financière, le projet de service d'accompagnement des enfants en difficulté d'apprentissage du Centre de réussite éducative pour enfants La-Le-Li dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2021.

2020-707

Main dans la main, centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi - Pacte Brome-Missisquoi

Document : Courriel de M^{me} Geneviève Couture Lettre reçu le 23 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer, sans contribution financière, le projet Faire vivre le milieu de vie! de l'organisme Main dans la main, centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi dans le cadre du Pacte Brome-Missisquoi 2021.

Greffe et affaires juridiques

2020-708

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal.

2020-709

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune déclaration.

2020-710

Code d'éthique et de déontologie des employés - Registre

Est déposé le registre tenu en vertu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham. Celui-ci ne contient aucune déclaration.

2020-711

Acquisition du lot 4 354 339 du cadastre du Québec - Rue Saint-Grégoire

CONSIDÉRANT que M^{me} Claudette Rivest et M. Daniel Masson sont propriétaires du lot 4 354 339 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est bénéficiaire d'une servitude d'égout pluvial sur ce lot;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de ce lot est de 93 700 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite faire l'acquisition de ce lot;

Il est PROPOSÉ M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'acquisition du lot 4 354 339 du cadastre du Québec appartenant à M^{me} Claudette Rivest et M. Daniel Masson.

QUE cette acquisition est faite pour la somme de 55 000 \$, soit le coût payé pour l'acquisition de ce lot par M^{me} Claudette Rivest et M. Daniel Masson.



QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger l'acte d'acquisition, aux frais de la Ville de Farnham.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-600-00-721 et financés par le surplus libre.

2020-712 Vente du lot 5 636 304 du cadastre du Québec - Rue Saint-André Nord - Annulation

CONSIDÉRANT l'offre acceptée de M^{me} Jeannine Surprenant et M. Yvon Lapointe pour l'achat du lot 5 636 304 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce terrain sera le seul accès au bassin de rétention du projet de développement des anciens terrains de baseball;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec M^{me} Surprenant et M. Lapointe;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'annuler la vente du lot 5 636 304 du cadastre du Québec à M^{me} Jeannine Surprenant et M. Yvon Lapointe.

QUE la résolution 2020-470 soit abrogée à toutes fins que de droit.

M^{me} Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-713 Vente du lot 6 074 566 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis)

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'est engagée à vendre, en 2014, le lot 6 074 566 et une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec à la compagnie Constructions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition;

CONSIDÉRANT que les promoteurs ne sont toujours pas en mesure de nous indiquer quelle partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec est nécessaire à leur projet;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 074 566 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis) à la compagnie Constructions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition, au prix de 4 \$ le pi², aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 31 décembre 2020.
- Le projet à être implanté sur cet immeuble doit comporter un maximum de deux bâtiments, d'une hauteur maximale de quatre étages, comporter au total entre vingt-huit et trente-quatre unités et être similaire à celui présenté le 12 janvier 2018. Minimale, la construction d'un bâtiment devra être débutée dans les deux années qui suivent la signature de l'acte notarié.
- Pendant cette période de deux ans, si les promoteurs désirent se départir du terrain, ils devront l'offrir en premier à la Ville de Farnham, au prix qu'ils l'ont payé.
- Si le délai de deux est venu à terme et qu'aucune construction n'a été débutée, le terrain doit être offert en reprise à la Ville de Farnham, au prix qu'ils l'ont payé.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot est vendu dans son état actuel.



- 80 % des arbres présents sur l'immeuble devront être conservés.

QUE si l'acte notarié ne peut être signé avant le 31 décembre 2020, le coût du terrain fera l'objet d'une nouvelle évaluation marchande.

QUE cette somme soit versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2020-634 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-714 Échange de terrains - Rue Jacques-Cartier Sud - Volet 1

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire faire l'acquisition du lot 6 409 032 du cadastre du Québec, appartenant à la compagnie 9108-7999 Québec inc. afin, par la suite, de le céder au Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses pour la construction d'un établissement de minimalement soixante places, d'une valeur de 270 000 \$;

CONSIDÉRANT que le promoteur, afin de mener à bien son projet de développement, désire obtenir de la Ville de Farnham une partie du lot 5 855 700 du cadastre du Québec, lequel a une valeur de 2,40 \$/pi²;

CONSIDÉRANT que le promoteur est prêt dès maintenant à céder le lot 6 409 032 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'est pas prête à céder du terrain en échange car le projet du promoteur n'est pas finalisé à ce jour, de sorte qu'il n'est pas possible de faire le lotissement nécessaire à la cession;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une différence de valeur entre les deux propriétés mais que celle-ci ne peut être fixée en date de ce jour;

CONSIDÉRANT que par conséquent, il a été convenu de procéder à cet échange mais en deux volets différés dans le temps;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter, dans un premier temps, la cession du lot 6 409 032 du cadastre du Québec, appartenant à la compagnie 9108-7999 Québec inc., aux conditions suivantes :

- Que cette cession soit faite sans garantie légale.
- QUE l'acte notarié à cet effet soit signé au plus tard le 31 décembre 2020.
- QUE le terrain est cédé dans son état actuel.
- QU'advenant que le projet avec le Centre de la petite enfance Le Château des frimousses ne fonctionne pas (Ou tout autre projet avec un autre Centre de la petite enfance ou une autre garderie) dans un délai de deux ans à compter de la signature du présent acte notarié, la compagnie 9108-7999 Québec inc. devra être approchée en premier pour en faire le rachat à la valeur marchande de ce lot au moment de cette éventuelle transaction. La Ville de Farnham verra à mettre cette clause dans l'acte de cession au Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses.



- QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger cet acte et que ces honoraires soient payés en parts égales entre la Ville de Farnham et la compagnie 9108-7999 Québec inc.

QUE la résolution 2020-564 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-715

Échange de terrains - Rue Jacques-Cartier Sud - Volet 2

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire faire l'acquisition du lot 6 409 032 du cadastre du Québec, appartenant à la compagnie 9108-7999 Québec inc. afin, par la suite, de le céder au Centre de la petite enfance Le Château des Frimousses pour la construction d'un établissement de minimalement soixante places, d'une valeur de 270 000 \$;

CONSIDÉRANT que le promoteur, afin de mener à bien son projet de développement, désire obtenir de la Ville de Farnham une partie du lot 5 855 700 du cadastre du Québec, lequel a une valeur de 2,40 \$/pi²;

CONSIDÉRANT que le promoteur est prêt dès maintenant à céder le lot 6 409 032 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham n'est pas prête à céder du terrain en échange car le projet du promoteur n'est pas finalisé à ce jour, de sorte qu'il n'est pas possible de faire le lotissement nécessaire à la cession;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une différence de valeur entre les deux propriétés mais que celle-ci ne peut être fixée en date de ce jour;

CONSIDÉRANT que par conséquent, il a été convenu de procéder à cet échange mais en deux volets différés dans le temps;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, en échange de la cession du lot 6 409 032 du cadastre du Québec, la Ville de Farnham s'engage à céder à la compagnie 9108-7999 Québec inc. une partie du lot 5 855 700 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

- Que la valeur de la partie du lot 5 855 700 du cadastre du Québec cédée est fixée à 2,40 \$/pi².
- Que cette cession soit faite sans garantie légale.
- QUE la Ville de Farnham ne remettra aucune étude environnementale pour les parties de lots cédées.
- QUE les terrains sont cédés dans l'état où ils seront au moment de cette transaction.
- QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée afin de rédiger cet acte et que ces honoraires soient payés en parts égales entre la Ville de Farnham et la compagnie 9108-7999 Québec inc.
- QUE la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soit mandatée afin de procéder au lotissement des lots de cet échange et que ces honoraires soient payés en parts égales entre la Ville de Farnham et la compagnie 9108-7999 Québec inc

QU'afin de combler la différence de valeur entre les lots 6 409 032 du cadastre du Québec et la partie du lot 5 855 700 du cadastre du Québec, la Ville de Farnham s'engage à :



- Céder sans frais à la compagnie 9108-7999 Québec inc. une partie du lot 5 854 924 du cadastre du Québec, d'une valeur de 1,50 \$/pi². Que cette cession est conditionnelle :
 - À ce que la compagnie 9108-7999 Québec inc. achète obligatoirement la superficie restante de la première phase de développement résidentiel (Située à partir de la route 235), dont ses délimitations seront à la discrétion de la Ville de Farnham.
 - L'achat requis par la compagnie 9108-7999 Québec inc., pour la première phase de développement située à partir de la route 235, sera selon la valeur marchande donnée au moment de la transaction.
 - La cession et la vente se feront au moment convenu par la Ville de Farnham dans un délai maximal de cinq ans à compter de la présente résolution.
 - Lorsque la Ville sera prête à développer cette phase de développement, un délai maximal de cent vingt jours sera accordé à la compagnie 9108-7999 Québec inc. pour faire approuver le projet par le conseil municipal, transiger chez le notaire et signer le protocole d'entente.
- Cette cession sera sans garantie légale.
- La Ville de Farnham ne remettra aucune étude environnementale pour les parties de lots cédées.
- Les terrains seront cédés dans l'état où ils se trouveront au moment de la transaction.

QU'advenant que la compagnie 9108-7999 Québec inc. ne soit pas disposée à acheter une partie du lot 5 854 924 du cadastre du Québec, au moment convenu par la Ville de Farnham, la Ville de Farnham versera, sans intérêt à la compagnie 9108-7999 Québec inc. le montant représentant la différence entre la valeur du lot 6 409 032 du cadastre du Québec et la partie du lot 5 855 700 du cadastre du Québec et aucune cession de terrain ne sera requise, donc quittance finale.

QU'advenant que le projet de développement domiciliaire de la Tourbière change et/ou que la Ville de Farnham ne soit pas prête à développer cette phase de développement dans un délai maximal de cinq ans à compter de la présente résolution, la Ville de Farnham devra verser le montant déterminé au paragraphe précédent à la compagnie 91058-7999 Québec inc. et aucune cession de terrain ne sera requise, donc quittance finale.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la part des honoraires de M^e Diane Lépine relevant de la responsabilité de la Ville de Farnham soient imputés au poste budgétaire 02-190-00-412.

QUE la part des honoraires de la firme Migué et Fournier relevant de la responsabilité de la Ville de Farnham soient imputés au poste budgétaire 02-190-00-412.

2020-716

Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec - Rue Donahue - Signature

CONSIDÉRANT que l'acte visé par la résolution 2019-387 devait être signé au plus tard le 31 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de cet acte notarié devra être faite au plus tard le 1^{er} février 2021.

QUE la résolution 2019-387 soit modifiée en ce sens.

QUE la résolution 2020-493 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Finances municipales

2020-717

Assurances de dommages - Contrat et quotes-parts

Document : Dossier de la trésorière daté du 2 décembre 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Fidéma groupe conseils inc. à l'effet d'octroyer le contrat d'assurances de dommages à la compagnie BFL Canada inc.;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 à la compagnie BFL Canada inc. au montant de 214 009 \$, incluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham verse la somme de 24 237 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2020-2021 ainsi que la somme de 16 681 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2020-718

Pacte Brome-Missisquoi - Parc Conrad-Blain

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 23 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande au Pacte Brome-Missisquoi pour l'aménagement d'une place publique au parc Conrad-Blain.

QU'une somme de 55 000 \$ a été prévue au budget 2021 pour ce projet.

QUE la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, ou en son absence la trésorière, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-719

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 20 novembre 2020.



CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour la formation de trois pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

2020-720

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 2 décembre 2020

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 2 décembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 216 716 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 554 449,54 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 2 décembre 2020 soit approuvé.

2020-721

Travaux de réfection des sentiers du Centre de la nature - Paiement 4 et réception provisoire

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 12 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux de réfection des sentiers du Centre de la nature à la compagnie Gestimaction inc. au montant de 53 477,18 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 5 168 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE la réception provisoire des travaux soit effectuée en date du 12 novembre 2020.

QUE la moitié des retenues soit remise à la compagnie Gestimaction inc. soit un montant de 19 967,13 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2020-722 Travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration - Paiement 5

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 23 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de lavage à l'usine de filtration à la compagnie Groupe AllaireGince au montant de 563 160,81 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 54 423,50 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2020-723 Club de photo PixelArt - Expositions

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club de photo PixelArt pour la réalisation de deux expositions à la Bibliothèque municipale Louise-Hall en 2021 (250 \$ par exposition).

QUE ces sommes soient versées après chacun de ces événements.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

2020-724 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière

Document : Plan de partenariat daté du 22 octobre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 7 850 \$ a été versée à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour l'année 2020 car le cocktail de Noël des gens d'affaires 2019 et le tournoi de golf 2020 étaient tenus à Farnham;

CONSIDÉRANT que le tournoi de golf a été annulé;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 3 800 \$ à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour l'année 2021.



QU'une somme de 3 800 \$ sera octroyée pour l'année 2022 et que cette somme pourrait être modifiée selon le nombre d'adhérent de Farnham et selon les événements tenus sur le territoire de Farnham.

QUE cette somme sera versée en un seul paiement entre le 1^{er} janvier et le 15 janvier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2019-665 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-725 Maison des jeunes de Farnham inc. - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 25 novembre 2020.

CONSIDÉRANT que 100 % des utilisateurs sont de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière au paiement de loyer de 11 785 \$ à la Maison des jeunes de Farnham inc. pour l'année 2021.

QUE cette somme sera versée en un seul paiement entre le 1^{er} et le 15 janvier 2021.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-970.

2020-726 Le Repaire - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 23 novembre 2020.

CONSIDÉRANT que 10 % des utilisateurs sont de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière au paiement de loyer de 300 \$ à l'organisme Le Repaire pour l'année 2021.

QUE cette somme sera versée en un seul paiement entre le 1^{er} et le 15 janvier 2021.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-970.

Traitement des eaux

2020-727 Demande d'autorisation auprès de ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (Article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement)

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 23 novembre 2020.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite ajouter une étape de désinfection UV à la station de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT que ce projet est soumis à l'obtention d'autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;



CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la Ville de Farnham prenne certains engagements en lien avec la réalisation de ce projet;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham mandate la firme Les Services Exp inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville de Farnham, la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour réaliser l'ajout d'une étape de désinfection UV à la station de traitement d'eau potable en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation.

QUE la Ville de Farnham s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux et les autorisations accordées.

QUE la Ville de Farnham s'engage à utiliser et entretenir les installations de désinfection par rayonnement UV conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté. À noter qu'aucune eau de rejet ne sera générée par la désinfection par rayonnement UV.

QUE la Ville de Farnham s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des nouvelles installations de désinfection par rayonnement UV et en fournir un exemplaire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique au plus tard soixante jours après leur mise en service.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer les frais requis pour cette demande d'autorisation au montant de 1 384 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Travaux publics

2020-728 Plan de déneigement 2020-2021

Document : Plan de déneigement 2020-2021 modifié daté du 25 novembre 2020.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le plan de déneigement proposé par le directeur du Service des travaux publics pour la saison hivernale 2020-2021.

QUE la résolution 2020-652 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Planification et aménagement du territoire

2020-729 Agrandissement d'un élevage porcin - Rapport de consultation

Est déposé le rapport de consultation effectuée dans ce dossier.

2020-730 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un membre

CONSIDÉRANT le départ de M. Simon Bonneau-Verville;



Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M. Sylvain Bonnard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux ans à compter de ce jour.

2020-731

Demande de dérogation mineure - Lot 4 354 627 du cadastre du Québec

Document : Résolution CCU-200915-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 septembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'aménagement d'une allée de circulation ayant une largeur de 5,21 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une allée d'une largeur minimale de 6 m;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 4 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 4 354 627 du cadastre du Québec, visant à permettre l'aménagement d'une allée de circulation ayant une largeur de 5,21 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une allée de circulation d'une largeur minimale de 6 m, à la condition qu'une procuration des propriétaires du lot 4 354 623 du cadastre du Québec soit remise afin d'aménager l'entrée charretière, l'allée et le stationnement jusqu'à la limite latérale gauche.

QUE la résolution 2020-581 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2020-732

Demande de dérogation mineure - 113, rue des Peupliers

Document : Résolution CCU-201110-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un cabanon d'une superficie de 27,87 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 20 m²;

CONSIDÉRANT que le cabanon est déjà construit;

CONSIDÉRANT que le refus de la présente demande causerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la décision quant à cette demande a été reporté lors de la séance du 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un cabanon d'une superficie de 27,87 m², sur l'immeuble sis au 113, rue des Peupliers, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 20 m².

2020-733

Demande de dérogation mineure - 514, rue Saint-Grégoire

Document : Résolution CCU-201110-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 96,62 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 80 m²;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve plusieurs arbres matures sur le terrain;

CONSIDÉRANT qu'aucun arbre ne sera abattu pour les travaux projetés;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT que le projet dans son ensemble est de bon goût;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande causerait un préjudice important au requérant;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la décision quant à cette demande a été reporté lors de la séance du 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 96,62 m² sur l'immeuble sis au 514, rue Saint-Grégoire, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 80 m², à la condition que les revêtements extérieurs installés soient conformes à la réglementation municipale en vigueur.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-734

Demande de dérogation mineure - 610-614, rue Meigs - Rez-de-chaussée

Document : Résolution CCU-201110-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction de deux bâtiments présentant des rez-de-chaussée résidentiels alors que la réglementation municipale exige que le rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments implantés sur la rue Meigs aient un rez-de-chaussée commercial;



CONSIDÉRANT que l'emplacement du projet n'est pas propice à l'implantation de commerces;

CONSIDÉRANT que le projet résidentiel répond à un autre besoin important à la Ville de Farnham, soit la desserte en logements abordables;

CONSIDÉRANT que le centre-ville présente plusieurs locaux commerciaux vacants;

CONSIDÉRANT que le projet résidentiel amènerait une clientèle supplémentaire aux commerces du centre-ville plutôt que d'y augmenter la compétitivité commerciale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction de bâtiments entièrement résidentiels aux 610-614, rue Meigs, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent que le rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments construits sur la rue Meigs aient un rez-de-chaussée commercial.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-735

Demande de dérogation mineure - 610-614, rue Meigs - Nombre de bâtiments

Document : Résolution CCU-201110-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un projet intégré d'habitation comprenant deux bâtiments alors que la réglementation exige qu'un projet intégré d'habitation comprenne un minimum de trois bâtiments;

CONSIDÉRANT que le projet sera implanté au centre-ville;

CONSIDÉRANT que le projet comprendra soixante-deux logements;

CONSIDÉRANT que le projet présente une densité importante s'intégrant bien au cadre bâti du centre-ville;

CONSIDÉRANT que le lot du projet a une forme irrégulière;

CONSIDÉRANT que le projet, tel que présenté, atteint un équilibre entre le nombre de bâtiments, de logements et de cases de stationnement présentés, permettant d'offrir du logement abordable;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un projet intégré aux 610-614, rue Meigs comprenant deux bâtiments, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent un minimum de trois bâtiments à l'intérieur des projets intégrés résidentiels formés de bâtiments de trois logements et plus.

M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2020-736

Demande de dérogation mineure - 610-614, rue Meigs - Stationnement

Document : Résolution CCU-201110-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre d'aménager soixante-trois cases de stationnement à l'intérieur d'un projet domiciliaire comprenant soixante-deux logements alors que la réglementation exige un minimum de 1,5 case de stationnement par logement, pour un total de quatre-vingt-treize cases dans le projet présenté;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 16 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l'implantation de soixante-trois cases de stationnement aux 610-614, rue Meigs, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent minimalement 1,5 case de stationnement par logement, soit quatre-vingt-seize cases, à la condition qu'une clôture soit installée le long de la limite latérale gauche de la propriété.

2020-737

Demande de permis - 347-351, rue Dynes

Document : Résolution CCU-201110-15 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

CONSIDÉRANT que la construction projetée s'intègre bien au paysage architectural existant;

CONSIDÉRANT que la volumétrie du bâtiment projeté s'agence bien avec les volumétries des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs projetés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que l'agencement de revêtements extérieurs projeté est de bon goût et s'intègre bien dans le secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale jumelée sur les lots 6 067 379 et 6 067 380 situés sur la rue Dynes, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



2020-738 Demande de permis - 477, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-201110-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un accès menant aux systèmes de ventilation de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que l'escalier de l'hôtel de ville est situé à proximité du nouvel accès qui sera construit;

CONSIDÉRANT que l'escalier de l'hôtel de ville est muni d'un garde-corps en acier, lequel est pourvu de barrotins et peint de couleur noire;

CONSIDÉRANT que l'accès aux systèmes de ventilation actuellement en place n'est pas sécuritaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la construction d'un accès menant aux systèmes de ventilation de l'hôtel de ville sis au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les garde-corps installés sur le palier de l'accès soient munis de barrotins s'agençant aux garde-corps de l'escalier de l'hôtel de ville qui est situé à proximité de cet accès.

2020-739 Demande de permis - 401, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Résolution CCU-201110-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'ajouter un toit au-dessus de l'entrée du commerce;

CONSIDÉRANT que l'ajout du toit amène un volume supplémentaire en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'ajout du toit met en valeur l'entrée principale du commerce;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que les matériaux projetés s'agencent bien avec les matériaux du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT que l'enseigne actuelle sera repositionnée afin d'être davantage mise en valeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour l'ajout d'un toit sur le coin avant gauche du bâtiment sis au 401, rue Jacques-Cartier Sud, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2020-740 Demande de permis - 200, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-201110-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.



CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de retirer l'escalier (Et sa toiture) situé sur la façade latérale droite du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'agencent bien avec les travaux déjà effectués sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que les garde-corps du balcon resteront les mêmes sur toutes les faces de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les issus du bâtiment restent conformes à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour retirer l'escalier (Et sa toiture) situé sur la façade latérale droite du bâtiment sis au 200, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2020-741

Demande de certificat d'autorisation - 852, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-201110-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne posée à plat présentant la station-service Bonisoir;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée présente un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne s'agence bien avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée s'agence bien avec les autres enseignes présentées pour l'ensemble commercial;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une enseigne posée à plat sur la façade avant du bâtiment sis au 852, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que l'enseigne soit munie d'un éclairage en col de cygne s'agencant avec celui du commerce adjacent.

2020-742

Demande de certificat d'autorisation - 188, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-201110-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 10 novembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'aménager une terrasse commerciale en cour avant du restaurant le Canard Gourmand;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la terrasse est harmonieux et convivial;

CONSIDÉRANT que la présence de la terrasse amènera une animation sur rue intéressante;

CONSIDÉRANT que le mobilier de terrasse proposé est de qualité et de bon goût;



CONSIDÉRANT que les plantes et arbustes présents sur la propriété seront conservés et intégrés à l'aménagement de la terrasse;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour aménager une terrasse commerciale en cour avant du restaurant le Canard Gourmand sis au 188, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Loisirs, culture et tourisme

2020-743 Ville de Saint-Césaire - Addenda à l'entente d'utilisation des installations aquatiques intérieures

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'entente en vigueur pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures de la Ville de Saint-Césaire par les citoyens de Farnham;

CONSIDÉRANT que cette entente ne couvre que les cours de groupe;

CONSIDÉRANT qu'avec les conditions actuelles de pandémie les cours de groupe sont annulés;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande à la Ville de Saint-Césaire de signer un addenda afin que du 1^{er} janvier 2021 au 20 juin 2021, les cours privés et semi-privés fassent partie de l'entente à raison de dix cours privés par personne ou quinze cours semi-privés par personne durant cette période.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2020-744 Municipalité d'Ange-Gardien - Entente pour les activités 2020-2021 de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Projet d'entente, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Municipalité d'Ange-Gardien pour les activités 2020-2021 tenues à l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2020-745 Gestion de la surface de dek hockey

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec Dek 104 Farnham pour la gestion de la surface de dek hockey pour les saisons 2021, 2022 et 2023.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2020-746 Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 octobre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Club de chasse, pêche et tir de Farnham inc. dans la catégorie Organisme local.

2020-747 Action Plus Brome-Missisquoi - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 octobre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'organisme Action Plus Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.

2020-748 Club de pickleball - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Club de pickleball dans la catégorie Organisme local.

2020-749 Club du 3^e âge - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Club du 3^e âge dans la catégorie Organisme local.



2020-750

Association des HLM de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'Association des HLM de Farnham dans la catégorie Organisme local.

2020-751

Club de patinage de vitesse de Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Club de patinage de vitesse de Farnham dans la catégorie Organisme local.

2020-752

Hockey récréatif Farnham - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de l'organisme Hockey récréatif Farnham dans la catégorie Organisme local.

2020-753

Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main dans la catégorie Organisme régional et externe.

2020-754

Club des personnes handicapées Brome-Missisquoi - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Club des personnes handicapées Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.

2020-755 Comité Pro-Piste - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation du Comité Pro-Piste dans la catégorie Organisme régional et externe.

2020-756 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Accréditation

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 novembre 2020.

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'accréditation de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi dans la catégorie Organisme régional et externe.

Représentation

2020-757 Oasis santé mentale Granby et région - Brunch bénéfice - Annulation

CONSIDÉRANT que le brunch-bénéfice prévu le 26 avril 2020 n'a pas été tenu;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2020-198 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Souhais de joyeuses Fêtes.

M. Daniel Campbell

- Félicitations aux Service des loisirs, culture et tourisme et travaux publics pour l'aménagement du parc Roch-Bourbonnais.
- Activités à l'aréna Madeleine-Auclair selon les directives de la Santé publique.



M^{me} Sylvie Ouellette

- Remerciements pour la participation aux sondages du centre-ville, près de 1 100 réponses.
- Souhaits de joyeuses Fêtes.

M. Vincent Roy

- Commandes au marché public de Noël possibles jusqu'au 10 décembre.
- Félicitations à M^{me} Jade Côté pour son admission à la *Youngstown State University*, située en Ohio dans la *National Collegiate Athletic Association*.
- Souhaits de joyeuses Fêtes

M. Jean-François Poulin

- Invite les citoyens à garder courage et profiter des moments en famille.
- Souhaits de joyeuses Fêtes

M. Jean-Yves Boulianne

- Invite les citoyens à un temps de réflexion et à penser à contacter les personnes âgées qui sont en résidence.
- Souhaits de joyeuses Fêtes

Le maire reprend la parole pour rappeler aux citoyens qu'en ces moments difficiles il faut vivre et se rappeler des petits bonheurs.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 45.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire